COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Commission des finances publiques portant sur le Régime de rentes du Québec

L'AREQ-CSQ dépose son mémoire

Québec, le 8 février 2023 – Alors que s'ouvre la Commission des finances publiques portant sur le document de consultation sur le Régime de rentes du Québec intitulé Un régime adapté aux défis du 21e siècle, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) dépose aujourd'hui son mémoire sur le sujet.

« Dans le cadre de cet exercice, nous avons abordé le sujet sous deux angles différents » explique Lise Lapointe, présidente de l'AREQ-CSQ. « D'abord, la hausse de l'âge minimal et maximal d'admissibilité à la rente de retraite du RRQ. Ensuite, l'ajustement automatique en cas de déséquilibre financier du RRQ ».

Non à la hausse de l'âge d'admissibilité

L'AREQ-CSQ s'interroge sur la nécessité d'envisager la hausse de l'âge minimal d'admissibilité à la rente du RRQ, alors que le régime est en très bonne santé et engendre des surplus. Cela risque plutôt de pénaliser des milliers de personnes aînées pour tenter de contrer la pénurie de main-d'œuvre; problème qui devrait être solutionné autrement qu'en forçant la main des travailleurs expérimentés.

Des comparatifs douteux

L'AREQ-CSQ voit d'un mauvais œil le comparatif fait par le gouvernement alors qu'il illustre ce que prévoient d'autres régimes de retraite comme ajustement, soit une réduction de l'indexation de la rente en cas de mauvaise situation financière du régime.

« Il est important de rappeler que les retraités du secteur public subissent déjà les contrecoups d'une rente qui n'est que partiellement indexée et voient leur pouvoir d'achat s'affaiblir chaque année. Ils ne cessent déjà de s'appauvrir », dénonce Lise Lapointe.

Recommandations

Bien que l'AREQ-CSQ souligne quelques points positifs proposés par le gouvernement, comme de permettre aux travailleurs de 65 ans ou plus qui le souhaitent de cesser de cotiser au RRQ, l'Association formule quatre recommandations :

- Permettre le prolongement de la prise de retraite sans pour autant la devancer. Donc, statu quo quant à l'âge minimal d'admissibilité à la rente de retraite du RRQ et permettre et encourager l'autonomie décisionnelle des aînés.

- Prévoir que le mécanisme d'ajustement du régime supplémentaire soit le même que celui prévu au régime de base, soit une augmentation des cotisations en cas de moins bonne santé financière.

- Améliorer l'éducation financière à la retraite. Les enjeux financiers à la retraite devraient devenir un sujet décomplexé et accessible à tous pour des prises de décisions plus éclairées.

- Créer un Conseil des partenaires de la retraite qui aurait pour mission de conseiller le gouvernement sur les grands enjeux relatifs à la retraite. Cette proposition est le fruit d'un consensus de tous les partenaires de l'Observatoire de la retraite, dont est membre l'AREQ-CSQ.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte 60 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

-30-

Source :
Rébecca Salesse, conseillère en communication et relations de presse
Cell. : 438 465-9907 / Courriel : salesse.rebecca@areq.lacsq.org